AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2213
FR0004050300-FS0970

7 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2019, la société Sycomore Asset Management[1] (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 novembre 2019, le seuil de 10% du capital de la société GROUPE OPEN et détenir, pour le compte desdits clients et fonds, 853 058 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 9,96% du capital et 7,97% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Assicurazioni Generali S.p.A. La société Sycomore Asset Management déclare agir indépendamment de la société qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 10 697 984 droits de vote.